



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 5 décembre 2023, à 19 h 02, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Geneviève Héon

Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Absence :

Karl Ferraro

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-231205-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-231205-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point CO-231205-8.23 intitulé *Approbation de la proposition concernant la rémunération des élus pour l'année 2024.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-1.3**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

CO-231205-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2023 À 19 H**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2023 à 19 h tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 16 NOVEMBRE 2023 À 16 H 03 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 novembre 2023 à 16 h 03, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-231205-2.1****DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);

Il est procédé au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

CO-231205-2.2**DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2023-3211)**

Il est proposé :

1° de désigner trois membres du conseil à titre de membres du comité d'études des demandes de démolition d'immeubles, pour un mandat d'un an débutant le 18 janvier 2024 :

1.1° Mme Nathalie Delisle;

1.2° M. Carl Lévesque;

1.3° M. Sylvain Joly;

2° de désigner un président parmi ces membres :

2.1° Mme Nathalie Delisle;

3° de désigner un membre substitut chargé de remplacer un membre qui est empêché de siéger, pour un mandat d'un an débutant le 18 janvier 2024;

3.1° Mme Marjolaine Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-2.3

DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (SD-2023-3510)

Il est procédé au dépôt d'une correspondance reçue de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant l'adoption du projet modifié du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2030.

CO-231205-2.4

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 4 OCTOBRE 2023 (SD-2023-3477)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 4 octobre 2023.

CO-231205-2.5

DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES COMITÉS CONSULTATIFS (SD-2023-3209)

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

1° réunion du Comité consultatif sur le développement économique tenue le 6 juin 2023;

2° réunion du Comité consultatif sur l'environnement tenue le 20 juin 2023;

3° réunion du Conseil jeunesse le 21 juin 2023.

CO-231205-2.6**APPROBATION DE LA RECOMMANDATION CJE-2023-002 RELATIF À LA NOMINATION D'UN MEMBRE OBSERVATEUR DU CONSEIL JEUNESSE (SD-2023-3209)**

Il est proposé de nommer Mme Alexia Bissessar Coutu, à titre de membre observateur du Conseil jeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-2.7**APPROBATION DE LA RECOMMANDATION CJE-2023-003 POUR LA MODIFICATION DES RÈGLES (SD-2023-3209)**

Il est proposé de recommander au conseil de modifier les règles afin de permettre aux membres d'assister aux réunions par vidéoconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-2.8**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT TENUE LE 31 OCTOBRE 2023 (SD-2023-3462)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement tenue le 31 octobre 2023.

CO-231205-2.9**APPROBATION DE LA RECOMMANDATION CAT-2023-001 D'APPROUVER LES PROJETS PROPOSÉS EN AGRICULTURE URBAINE POUR L'ANNÉE 2024 (SD-2023-3462)**

Il est proposé d'approuver les projets proposés en agriculture urbaine pour l'année 2024, selon le document présenté aux membres et joint au sommaire décisionnel SD-2023-3462.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-2.10

NUMÉRO NON UTILISÉ

CO-231205-2.11**DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION D'UN DON, D'UNE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'UN AUTRE AVANTAGE DONT LA VALEUR EXCÈDE 75 \$ FAITES PAR DES ÉLUS (SD-2023-3456)**

Il est procédé au dépôt de l'extrait du registre des déclarations de réception d'un don, d'une marque d'hospitalité ou d'un autre avantage dont la valeur

excède 75 \$, faites par des élus depuis le dernier dépôt en date du 6 décembre 2022.

CO-231205-2.12

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL SUR LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE RELATIVE À LA CONCORDANCE DU PLAN D'URBANISME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2023-3740)

Il est procédé au dépôt du rapport de l'Office de participation publique de Longueuil, daté du 1^{er} décembre 2023, sur la démarche participative relative à la concordance du Plan d'urbanisme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-231205-4.1

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ÉCOCAMIONNAGE (SD-2023-3486)

Il est proposé de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable une aide financière dans le cadre du *Programme Écocamionnage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-4.2

APPROBATION DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 AVRIL 2023 CONCERNANT LA GESTION ET L'OPÉRATION PAR LA VILLE DU STATIONNEMENT INCITATIF AMÉNAGÉ SUR LA PROPRIÉTÉ DU COLLÈGE RÉGIONAL CHAMPLAIN (SD-2023-3441)

Il est proposé :

- 1^o d'approuver l'état des résultats au 30 avril 2023 concernant la gestion et l'opération par la Ville du stationnement incitatif aménagé sur la propriété du Collège Régional Champlain;
- 2^o de payer le solde de la quote-part 2022-2023 de la Ville à ce collège de 109 717 \$, taxes comprises, le cas échéant;
- 3^o d'effectuer le versement d'une avance pour la quote-part 2023-2024 au montant de 23 331 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-4.3**AUTORISATION DE PROCÉDER À LA RADIATION DES SOLDES DES COMPTES À RECEVOIR APPARAISSANT SUR LA LISTE DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU 31 OCTOBRE 2023, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-3439)**

Il est proposé d'autoriser la radiation des soldes des comptes à recevoir apparaissant sur la liste des créances irrécouvrables du 31 octobre 2023, préparée par la Direction des finances, au montant total de 116 057,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-4.4**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN, PHASE II (SD-2023-2296)**

Il est proposé :

- 1° de déposer à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet d'acquisition des lots 2 587 115, 3 106 316, 3 106 317, 3 106 319, 3 106 325, 3 106 326, 3 106 327, 3 106 328, 3 106 329, 3 106 330, 3 205 466, 4 355 870 et 4 921 201 du cadastre du Québec dans le boisé Du Tremblay dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II;
- 2° de signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;
- 3° de signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;
- 4° de signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, si le terrain visé par le projet d'acquisition est accessible au public;
- 5° de signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle est propriétaire des lots visés, et ce, en totalité;
- 6° de signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des milieux naturels visés par le projet par des mesures appropriées, notamment en inscrivant la propriété acquise au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-4.5**FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES TAXES ET LES CRÉANCES MUNICIPALES IMPAYÉES (SD-2023-3738)**

CONSIDÉRANT l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

Il est proposé de :

1° décréter, à compter du 1^{er} janvier 2024, que les taxes portent intérêt, à raison de 8,5% par an, à dater de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées;

2° décréter, à compter du 1^{er} janvier 2024 que les autres créances impayées portent intérêt, à raison de 13,5% par an, à dater de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées.;

3° révoquer, à compter du 1^{er} janvier 2024, la résolution CM-011211-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-4.6**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

1° de la conseillère Mme Rolande Balma, datée du 27 septembre 2023;

2° de la conseillère Mme Nathalie Delisle, datée du 18 octobre 2023;

3° du conseiller M. Alvaro Cueto, datée du 29 septembre 2023;

4° du conseiller M. Jacques Lemire, datée du 14 septembre 2023;

5° du conseiller M. Carl Lévesque, datée du 16 octobre 2023;

6° des conseillers de Coalition Longueuil, datée du 18 octobre 2023;

5. RESSOURCES HUMAINES**CO-231205-5.1****DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVOLUTION DES SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES IMPOSÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, AUX SALARIÉS DE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2023-3326)**

Il est procédé au dépôt du rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général, aux salariés de compétence locale.

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-231205-6.1

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-098 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE ET DE LA SURFACE SYNTHÉTIQUE DU TERRAIN DE SOCCER AU PARC MARCEL-SIMARD (SD-2023-2943)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-098 pour l'exécution des travaux de remplacement de l'éclairage et de la surface synthétique du terrain de soccer au parc Marcel-Simard, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation E.S.M inc., pour un montant de 2 276 753,25 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Rolande Balma et M. Jacques Lemire quittent leurs sièges.

CO-231205-6.2

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-101 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC CATHERINE-PRIMOT (SD-2023-3200)

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'exécution de travaux de réaménagement des terrains de tennis au parc Catherine-Primot, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation E.S.M inc., pour un montant de 2 509 178,99 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-6.3

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-117 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REBOISEMENT DE DIVERS PARCS ET PARCS-NATURE (CONTRAT 1) (SD-2023-3155)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-117 pour la réalisation de travaux de reboisement de divers parcs et parcs-nature (contrat 1), au plus bas soumissionnaire conforme, Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., pour un montant de 187 772,52 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-6.4

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-117 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REBOISEMENT DE DIVERS PARCS ET PARCS-NATURE (CONTRAT 2) (SD-2023-3491)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-117 pour la réalisation de travaux de reboisement de divers parcs et parcs-nature (contrat 2), au plus bas soumissionnaire conforme, 6701400 Canada inc., faisant affaires sous le

nom Les terrassements Atlantico, pour un montant de 131 809,51 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-6.5

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-126 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX SPÉCIALISÉS D'EXCAVATION ET DE RÉPARATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS (SD-2023-3305)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-126 pour l'exécution des travaux spécialisés d'excavation et de réparation de conduites d'aqueduc et d'égouts, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Jonda inc., pour un montant de 1 828 361,19 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-6.6

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-20-179 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉCLAIRAGE ROUTIER ET D'ESPACES PUBLICS, D'ENFOUISSEMENT D'UTILITÉS PUBLIQUES ET DE FEUX DE CIRCULATION (SD-2023-3515)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 138 703,74 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-20-179 pour la fourniture de services professionnels d'éclairage routier et d'espaces publics, d'enfouissement d'utilités publiques et de feux de circulation, requise pour la réalisation de plans et devis pour la conversion de points d'alimentation d'éclairage routier à 347/600V sur différents sites de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-6.7

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023 (SD-2023-3557)

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois d'octobre 2023 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2023, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-231205-6.8

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-081 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE RELATIFS À L'ÉTUDE DE CIRCULATION DE L'AVENUE VICTORIA (SD-2023-3010)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-081 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à l'étude de circulation de l'avenue Victoria, pour une période de six mois, au soumissionnaire ayant obtenu le

meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, FNX-INNOV inc., pour un montant de 329 725,31 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

Mme Rolande Balma et M. Jacques Lemire reprennent leurs sièges.

CO-231205-7.1

ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR LE LOT 2 583 662 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-3454)

Il est proposé :

1° d'accepter l'offre du propriétaire de l'immeuble situé au 303, rue Léo, d'acheter le lot 2 583 662 du cadastre du Québec, adjacent à l'immeuble situé au 303, rue Léo, d'une superficie de 434,8 m², au montant de 40 775,54 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du conseiller - projets immobiliers à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 9 novembre 2023 et acceptée par l'acheteur le même jour;

2° de retirer le lot 2 583 662 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-231205-8.1

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 MODIFIANT LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT (SD-2023-3249)

Il est proposé d'approuver l'avenant n° 1 modifiant la convention d'aide financière avec le ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*, lequel a pour objet de prolonger sa durée jusqu'au 30 juin 2025 afin de compléter l'ensemble des actions prévues à cette convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-8.2**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC AGRÉGAT CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET ATRIUM (SD-2023-3296)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec Agrégat concernant la réalisation du projet *Atrium*, afin de prolonger la durée de présentation de l'installation artistique temporaire jusqu'au 15 décembre 2024 et la durée de l'entente au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-8.3**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (CSSMV) CONCERNANT UNE UTILISATION RÉCIPROQUE DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT À DES FINS SCOLAIRES, RÉCRÉATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES (SD-2023-3375)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 modifiant l'entente avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) concernant une utilisation réciproque des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles, sportives et communautaires, afin de prolonger sa durée jusqu'au 30 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-8.4**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE FINANCEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SD-2023-3448)**

Il est proposé d'approuver l'entente de financement avec la Société d'habitation du Québec concernant l'application du *Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (PHTARL)* (volet 1), pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-8.5**APPROBATION DE L'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA MAISON LE RÉVEIL CONCERNANT LA RÉALISATION D'UN PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE AVEC DES AÎNÉS ET AÎNÉES (SD-2023-3509)**

Il est proposé d'approuver l'entente d'aide financière avec La maison le Réveil concernant la réalisation d'un projet de médiation culturelle avec des aînés et aînées, pour une période prenant fin le 30 juin 2024, laquelle prévoit le versement d'une aide financière de 10 000 \$, taxes non comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-8.6**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SOUTIEN ET DE PRÊT DE LOCAUX AVEC ACRO-GYM (SD-2023-2997)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Acro-Gym, faisant affaires sous le nom de Virtuose Centre Acrobatique, concernant le soutien à cet organisme et le prêt de locaux dans le centre Lajeunesse situé au 120, rue René-Philippe, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-8.7**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC INC. (SD-2023-3556)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Nature-Action Québec inc. relative au droit de passage sur des propriétés de la Ville situées dans le boisé Fonrouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-8.8**APPROBATION D'UN CONTRAT DE SERVICES AVEC LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE, FIDUCIAIRE DE LA TABLE INTER-SECTORIELLE RÉGIONALE EN SAINES HABITUDES DE VIE DE LA MONTÉRÉGIE (TIR-SHV) (SD-2023-3560)**

Il est proposé d'approuver le contrat de services avec Loisir et sport Montérégie, fiduciaire de la Table inter-sectorielle régionale en saines habitudes de vie de la Montérégie (TIR-SHV), pour la réalisation du projet-pilote *Rue-écoles et de quartier*, pour une période prenant fin le 31 mars 2025, lequel prévoit le versement d'un montant de 100 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-8.9**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS DIVERS RUES, VOIES DE CIRCULATION ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-3450)**

M. Alvaro Cueto donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans divers rues, voies de circulation et stationnements municipaux et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-231205-8.10**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1223 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS DIVERS RUES, VOIES DE CIRCULATION ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-3450)**

M. Alvaro Cueto procède au dépôt du projet de Règlement *Règlement CO-2023-1223 ordonnant des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans divers rues, voies de circulation et stationnements municipaux et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-231205-8.11**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1117 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD BÉLIVEAU ET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN D'ACCÈS AU BOISÉ DU TREMBLAY ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-1197)**

Mme Lysa Bélaïcha donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le Règlement CO-2020-1117 ordonnant des travaux de construction et d'aménagement d'infrastructures municipales dans le prolongement du boulevard Béliveau et des travaux d'aménagement d'un chemin d'accès au boisé du Tremblay et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-231205-8.12**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1117 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD BÉLIVEAU ET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN D'ACCÈS AU BOISÉ DU TREMBLAY ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-1197)**

Mme Lysa Bélaïcha procède au dépôt du projet de Règlement *CO-2023-1253 modifiant le Règlement CO-2020-1117 ordonnant des travaux de construction et d'aménagement d'infrastructures municipales dans le prolongement du boulevard Béliveau et des travaux d'aménagement d'un chemin d'accès au boisé du Tremblay et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-231205-8.13**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-578 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (SD-2023-3430)**

Mme Marjolaine Mercier donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le Règlement CO-2009-578 sur les permis et certificats, sera présenté.

CO-231205-8.14**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1254 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-578 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (SD-2023-3430)**

Mme Marjolaine Mercier procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1254 modifiant le Règlement CO-2009-578 sur les permis et certificats*.

CO-231205-8.15**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DIVERS TRAVAUX ET ACQUISITIONS AFIN DE METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-3546)**

Mme Marjolaine Mercier donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant divers travaux et acquisitions afin de mettre en œuvre le plan de protection et de conservation des milieux naturels et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-231205-8.16**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1255 ORDONNANT DIVERS TRAVAUX ET ACQUISITIONS AFIN DE METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-3546)**

Mme Marjolaine Mercier procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1255 ordonnant divers travaux et acquisitions afin de mettre en œuvre le plan de protection et de conservation des milieux naturels et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt*.

CO-231205-8.17**SIGNIFICATION DE L'ACCORD DE LA VILLE À PARTICIPER À L'ENTENTE RELATIVE À L'INITIATIVE TARIFAIRE POUR L'ACCÈS GRATUIT AU SERVICE D'AUTOBUS DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL, EN PÉRIODE HORS POINTE, POUR LES RÉSIDENTS DE L'AGGLOMÉRATION ÂGÉS DE 65 ANS ET PLUS (SD-2023-3621)**

Il est proposé de signifier l'accord de la Ville à participer à l'entente relative à l'initiative tarifaire avec l'Autorité régionale de transport métropolitain, pour l'accès gratuit au service d'autobus du Réseau de transport de

Longueuil, en période hors pointe, pour les résidents de l'agglomération âgés de 65 ans et plus, pour l'année 2024, avec renouvellement automatique chaque 1^{er} janvier avec possibilité d'y mettre fin par préavis d'au moins quatre-vingt-dix jours, le tout conditionnellement à l'approbation de l'avenant 1 à cette entente par le conseil d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-8.18

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) (SD-2023-3428)

Il est proposé d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de construction des nouvelles installations de la piscine Joseph-William-Gendron situé au 3224, rue Windsor.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-8.19

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) (SD-2023-3493)

Il est proposé d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour la réalisation de travaux de remplacement des surfaces synthétiques au parc Pierre-Laporte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-8.20

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC AGRÉGAT POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE PTIT-ARTÉGRATION (SD-2023-3513)

Il est proposé d'approuver l'entente d'aide financière avec Agrégat pour la réalisation du projet de médiation culturelle *Ptit-Artégration* dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2022-2023, par laquelle une aide financière de 12 000 \$, taxes non comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin le 31 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-8.21**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2023-3795)**

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*, sera présenté.

CO-231205-8.22**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1250 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2023-3795)**

M. Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1250 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*.

CO-231205-8.23**APPROBATION DE LA PROPOSITION CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT que le Règlement CM-2002-14 prévoit actuellement l'indexation automatique des rémunérations des élus en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2024;

CONSIDÉRANT que la conjoncture économique invite chacune et chacun à la prudence et que nous sommes tous conscients que les ressources financières des Longueuilloises et Longueuillois ont vraiment atteint leur limite;

CONSIDÉRANT que les élus sont vus comme des leaders dans notre communauté;

Il est proposé, afin de marquer le pas vers la prudence économique, que les élus du conseil de la Ville de Longueuil acceptent pour l'année 2024 un gel de leurs rémunérations au même niveau qu'en 2023.

Proposition technique

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Catherine Fournier, de déléguer le point CO-231205-8.23 au comité exécutif pour recommandation.

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 20 h 24.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 20 h 27.

M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Alvaro Cueto, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle et Lysa Bélaïcha.

Vote contre cette proposition : M. Jacques Lemire.

Mme la présidente Reine Bombo-Allara ne vote pas.

En faveur : 13 Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-231205-12.1

RECOMMANDATION CEN-2023-001 DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR CHACUNE DES VILLES LIÉES POUR ATTEINDRE SA PART DE L'OBJECTIF GLOBAL POUR LES QUANTITÉS À FOURNIR À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE L'EST DE LA COURONNE SUD (SÉMECS) INC. (SD-2023-3446)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation qu'une reddition de compte annuelle sur les moyens mis en œuvre par chacune des villes liées, pour atteindre sa part de l'objectif global pour les quantités à fournir à la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc., soit transmise à la Commission de l'environnement et de l'aménagement pour fins d'analyse, tel que l'indique la recommandation CEN-2023-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-231205-12.2**RECOMMANDATION CCA-230926-3.2 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE CONCERNANT LE PROJET DE MUTUALISATION D'ÉQUIPEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE POUR LA MONTÉRÉGIE (SD-2023-3463)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'appuyer favorablement la participation de l'agglomération de Longueuil au projet de mutualisation d'équipements et d'infrastructures en transformation alimentaire pour la Montérégie, tel que l'indique la résolution CCA-230926-3.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jonathan Tabarah quitte son siège.

CO-231205-12.3**RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LA MODIFICATION AU PROJET COORDINATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL SAINT-HUBERT, DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2023-3565)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie, d'approuver la modification au projet *Coordination de Développement social Saint-Hubert*, déposé par la Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil, fiduciaire de l'organisme Développement social Saint-Hubert, pour un montant supplémentaire de 13 500,94 \$, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.4**AFFECTATION DE SOMMES EN PROVENANCE DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE AINSI QUE DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES AU FINANCEMENT DES DÉPENSES DE DIVERS RÈGLEMENTS (SD-2023-3363)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'affecter une somme n'excédant pas 1 433 762 \$, en provenance de la Réserve financière pour le service de l'eau potable, au financement des dépenses de divers règlements d'emprunt, laquelle somme est répartie de la manière suivante :

1.1° 82 301 \$ au financement des dépenses du *Règlement CA-2017-261 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages de production d'eau potable*;

1.2° 992 498 \$ au financement des dépenses du *Règlement CA-2019-303 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages de production d'eau potable et d'infrastructures connexes, phase 2*;

1.3° 358 963 \$ au financement des dépenses du *Règlement CA-2021-351 ordonnant l'exécution de divers travaux de remplacement d'équipements à l'usine de production d'eau potable régionale*;

2° d'affecter une somme n'excédant pas 997 399 \$, en provenance de la Réserve financière pour le service de l'assainissement des eaux usées, laquelle somme est répartie de la manière suivante :

2.1° 64 054 \$ au financement des dépenses du *Règlement CA-2017-262 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux usées*;

2.2° 406 255 \$ au financement des dépenses du *Règlement CA-2019-302 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux usées et d'infrastructures connexes, phase 2*;

2.3° 527 090 \$ au financement des dépenses du *Règlement CA-2021-363 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux usées et d'infrastructures connexes, phase 3*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.5

AUTORISATION DE PROCÉDER À LA RADIATION DES SOLDES DES COMPTES À RECEVOIR APPARAISSANT SUR LA LISTE DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU 31 OCTOBRE 2023, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-3440)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la radiation des soldes des comptes à recevoir apparaissant sur la liste des créances irrécouvrables du

31 octobre 2023, préparée par la Direction des finances, au montant total de 96 158,21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.6

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 7 NOVEMBRE 2023 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-3554)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 7 novembre 2023, préparée par la Direction des finances, au montant de 390 030 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.7

NOMINATION AU POSTE DE CHEF DU SERVICE - REVENUS ET INVESTISSEMENTS ET TRÉSORIER ADJOINT (SD-2023-3568)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de nommer M. Benoit Charron au poste de chef du Service - revenus et investissements et trésorier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.8

ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPE AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2023-3384)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de :

1° confirmer au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) l'adhésion de la Ville à l'entente ayant pour but l'achat regroupé de micro-

ordinateurs, de portables, de serveurs et de tablettes, pour la période du 17 février 2024 au 16 février 2027, et de confier au CAG le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de ce contrat;

2° compléter, dans les délais fixés, la demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription et tout autre document nécessaire qui visera notamment à identifier les quantités requises;

3° s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jonathan Tabarah reprend son siège.

CO-231205-12.9

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT FU-23-007 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIÈCES DE REMPLACEMENT POUR LES POMPES UTILISÉES AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2023-3540)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat FU-23-007 pour la fourniture et la livraison de pièces de remplacement pour les pompes utilisées au Centre d'épuration Rive-Sud (CERS), pour une période d'un an, à Schwing Bioset inc., fournisseur unique, pour un montant de 452 896,37 \$ USD, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-231205-12.10

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-133 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DES PROGICIELS DE GÉOMATIQUE (SD-2023-3126)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-133 pour le support, l'entretien et l'évolution des progiciels de géomatique, à ESRI Canada Limitée, fournisseur unique, pour un montant

de 326 017,89 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 27 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.11

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-138 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DE GESTION DES BASES DE DONNÉES ORACLE (SD-2023-3187)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-138 pour le support, l'entretien et l'évolution des systèmes de gestion des bases de données Oracle, à Oracle Canada ULC, fournisseur unique, par l'entremise du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, pour un montant estimé à 269 094,48 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.12

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-018 POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS ET DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ POUR LES EMPLOYÉS COLS BLEUS (SD-2023-3412)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-018 pour la fourniture de vêtements et de chaussures de sécurité pour les employés cols bleus, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2024 et prenant fin le 31 décembre 2024, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, 2786133 Canada inc., faisant affaires sous le nom l'Équipeur, pour un montant estimé à 329 209,60 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.13

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-147 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CONSTATS D'INFRACTION EN ROULEAU POUR IMPRIMANTE ÉLECTRONIQUE (OPTION 2) (SD-2023-3566)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-147 pour la fourniture et la livraison de constats d'infraction en rouleau pour imprimante électronique (option 2), pour une période de trois ans, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Gestion des communications Data Corp., pour un montant estimé à 194 192,75 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.14

ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE APP-23-133 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (CONTRAT 1) (SD-2023-3489)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre APP-23-133 pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (contrat 1), pour une période de trois ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Englobe Corp., pour un montant de 3 282 201,39 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.15

ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE APP-23-133 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (CONTRAT 2) (SD-2023-3499)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre APP-23-133 pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (contrat 2), pour une période de trois ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Groupe ABS inc., pour un montant de 3 374 846,80 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.16

AUTORISATION À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE L'EST DE LA COURONNE SUD (SÉMECS) INC. À CONSENTIR UNE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DU LOT 6 224 609 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-3352)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. à consentir à Énergir S.E.C. une servitude sur une partie du lot 6 224 609 du cadastre du Québec, pour lequel la Ville de Longueuil détient une hypothèque immobilière, conformément au plan de Mme Valérie Tétreault, a.-g., portant le numéro 5279 de ses minutes, et joint au sommaire décisionnel SD-2023-3352.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.17

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022, DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 DE L'OFFICE D'HABITATION DE LONGUEUIL AINSI QUE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (SD-2022-3101)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver :

1° les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2022 de l'Office d'habitation de Longueuil, révisées aux 28 mars, 27 juillet, 25 août, 3 novembre et 5 décembre 2022 par la Société d'habitation du Québec;

2° les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 de l'Office d'habitation de Longueuil;

3° les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 du Programme de supplément au loyer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.18

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) CONCERNANT L'AJOUT D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF SUR LA LIGNE 284 DESSERVANT LA VILLE DE BOUCHERVILLE POUR L'ANNÉE 2024 (SD-2023-3349)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de prendre acte de la demande de la Ville de Boucherville de poursuivre, pour l'année 2024, le service de transport collectif sur la ligne 284, communément appelé le midibus électrique;

2° d'approuver l'entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) concernant l'ajout d'un service de transport collectif sur la ligne 284 desservant la Ville de Boucherville pour l'année 2024 et le financement complet par la Ville de Longueuil des coûts d'exploitation de ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.19

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC L'ÉCOLE LA GRADUATION INC. CONCERNANT LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DES PERSONNES APPELÉES À ŒUVRER AUPRÈS DES ÉLÈVES MINEURS (SD-2023-3459)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec l'École La Graduation inc. concernant la vérification des antécédents judiciaires pour des personnes appelées à œuvrer auprès des élèves mineurs, pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.20

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES TÉLÉPHONIQUES (SD-2023-3482)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec le Réseau de transport de Longueuil, concernant la fourniture de services téléphoniques, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.21

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC DANONE INC. CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES (SD-2023-3494)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec Danone inc. concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 100, rue De Lauzon, à Boucherville, pour une période débutant le 22 décembre 2023 et prenant fin le 21 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.22

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC L'AUTORITÉ RÉGIONALE DU TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) RELATIVE À L'INITIATIVE TARIFAIRE CONCERNANT L'ACCÈS GRATUIT AU SERVICE D'AUTOBUS DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL EN PÉRIODE HORS POINTE POUR LES RÉSIDENTS ÂGÉS DE 65 ANS ET PLUS (SD-2023-3351)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec l'Autorité régionale du transport métropolitain (ARTM) relative à l'initiative tarifaire concernant l'accès gratuit au service d'autobus du Réseau de transport de Longueuil en période hors pointe pour les résidents âgés de 65 ans et plus, lequel a pour objet, notamment, de supprimer le critère sur le revenu pour les résidents de 65 ans et plus de la Ville de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.23

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-403 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2022-369 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES ET LA PRODUCTION DE PLANS ET DEVIS POUR DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET ÉCOCENTRES (SD-2023-3335)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-403 modifiant le Règlement CA-2022-369 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et la production de plans et devis pour divers bâtiments municipaux et écocentres*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-231205-12.24

ADOPTION DE LA PARTIE DU BUDGET DE LA VILLE VISANT SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 (SD-2023-3672)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adopter la partie du budget de la Ville de Longueuil visant ses compétences d'agglomération pour l'exercice financier 2024;

2° de décréter que le document explicatif de cette partie du budget est publié dans les journaux diffusés sur le territoire de l'agglomération au lieu d'être distribué à chaque adresse civique;

3° d'autoriser la trésorière à payer, aux fins de l'exercice financier 2024 :

3.1° la quote-part de la Ville à l'Autorité régionale de transport métropolitain;

3.2° la quote-part de la Ville à l'École nationale de police du Québec;

3.3° la contribution aux villes liées pour l'entretien de certains équipements d'intérêt collectif et autres compétences;

3.4° la contribution de la Ville à Développement économique de l'agglomération de Longueuil;

3.5° les dépenses dont le tarif est fixé ou approuvé par un organisme gouvernemental ou qui ne peut être obtenu que d'une seule source établie par un organisme gouvernemental, tel que le droit d'immatriculation, les frais de poste, l'électricité;

3.6° le remboursement du service de la dette et les frais financiers.

4° d'autoriser la trésorière à intégrer les projets annuels récurrents dans les activités concernées et de procéder aux transferts budgétaires requis pour allouer les montants retenus pour les projets annuels non récurrents;

5° d'approuver les valeurs déposées par l'évaluateur conformément à l'article 2 du *Règlement CA-2007-71 prévoyant les modalités d'établissement des quotes-parts et de leur paiement par les municipalités liées pour le financement des dépenses de la municipalité centrale pour l'exercice des compétences du conseil d'agglomération*, correspondant aux pages 10 et 11 du document joint;

6° d'adopter les dépenses mixtes pour l'exercice financier 2024, servant au calcul sur le partage des dépenses mixtes conformément au *Règlement CA-2014-218 sur le partage des dépenses mixtes*, tel que présenté à la page 18 du document joint;

7° d'autoriser l'affectation d'une somme de 400 000\$ au fonds d'amortissement pour le remboursement des obligations municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-231205-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-231205-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers